

Université des élus isérois
Intervention d'André Vallini
Président du Conseil général, Député de l'Isère
Samedi 28 juin 2008 - Grenoble (Alpes-Congrès)

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président de l'Association des Maires et Adjointes de l'Isère,
Mesdames et Messieurs les Elus,
Mesdames et Messieurs,

Introduction

Je suis heureux de vous voir aussi nombreux à ces universités des élus isérois en cette année 2008, qui a vu le renouvellement des conseils municipaux en Isère comme dans toute la France. Et je tiens à féliciter les nouveaux élus, mais je tiens à féliciter aussi celles et ceux auxquels les électeurs ont renouvelé leur confiance : j'ai en effet coutume de dire que si on est parfois élu par hasard, on n'est jamais réélu par hasard.

Pour l'avoir exercée pendant 15 ans dans ma ville natale de Tullins – Fures, je connais les joies et les difficultés de la fonction de maire. Et j'adresse mes encouragements chaleureux à celles et ceux qui se sont engagés pour la première fois dans l'aventure de l'action municipale.

Votre tâche sera sans doute difficile mais passionnante et je veux vous assurer que le Conseil général sera présent à vos côtés pour soutenir vos projets et vous apporter toute l'aide et tous les conseils qui vous seront nécessaires dans une tâche qui ne cesse de se compliquer.

I - L'équilibre entre communes et intercommunalités

Les communes représentent la cellule de base de la démocratie française : leur élection au suffrage universel direct confère aux conseils municipaux une légitimité incontestable, et l'échelon communal est le mieux à même de satisfaire aux besoins de proximité des citoyens.

Pour autant, depuis une quinzaine d'années, le centre de gravité de la gestion locale se déplace vers l'intercommunalité : l'évolution de notre société, et celle des moyens de communication notamment, mais aussi la diminution des ressources publiques imposent d'exercer, à une échelle géographique plus large, des responsabilités qui seraient moins bien remplies au niveau communal.

Si les intercommunalités vont donc poursuivre leur montée en puissance, leur organisation doit être améliorée dans trois directions :

D'abord la simplification : il faut revoir certains périmètres pour résorber les enclaves et les discontinuités spatiales, atteindre des tailles suffisantes, épouser au mieux les bassins et surtout les habitudes de vie de la population.

376 établissements de coopération intercommunale en Isère, c'est bientôt presque autant que le nombre de communes et le nombre de syndicats intercommunaux spécialisés reste trop élevé alors qu'ils pourraient se fondre dans les communautés de communes.

Se pose ensuite la question du coût de l'intercommunalité : les budgets des structures intercommunales ont en effet considérablement augmenté sans que diminuent dans le même temps et dans la même proportion les budgets des communes. Il faut donc parvenir à mutualiser des services et des moyens et veiller à supprimer les doublons, notamment au niveau des élus communaux et intercommunaux.

Quant à la légitimité qui manque cruellement aux intercommunalités, c'est seulement l'élection de leurs responsables au suffrage universel qui pourra leur conférer. En République, celui qui lève l'impôt doit être élu par le peuple et lui en rendre compte.

II - La réforme territoriale du Conseil général

Trois éléments nous ont conduit à lancer une nouvelle politique territoriale :

- **d'abord, les besoins des divers territoires** qui composent le département sont différents, et le Conseil général devait davantage tenir compte de cette diversité.

- **ensuite, la montée en puissance de l'intercommunalité** qui a fait émerger de nouveaux partenaires avec lesquels le Conseil général devait chercher à mieux coordonner ses interventions.

- **enfin, l'augmentation considérable des missions du Conseil général** et des effectifs départementaux justifiait une déconcentration de l'action départementale, au plus près des citoyens, des usagers, des élus.

Le Conseil général ne pouvait donc continuer à fonctionner avec une organisation centralisée et cloisonnée, la même depuis 25 ans fondée sur des découpages territoriaux variables selon les compétences.

Nous avons donc commencé par dessiner 13 territoires épousant les périmètres des communautés de communes et d'agglomération, où nous avons implanté 13 directions territoriales pour rendre notre organisation plus cohérente, et notre action plus efficace, plus réactive.

Aujourd'hui, sur les 4629 agents qui travaillent pour le Conseil général, 3328 sont désormais à votre disposition sur les 13 territoires.

Ainsi, au moment où l'Etat se rétracte en désertant les territoires, en Isère nous démontrons avec cette réforme qu'il est toujours possible d'offrir un service public de qualité, proche des citoyens et en même temps moins coûteux : en effet, le regroupement sur 18 sites de services qui étaient précédemment éparpillés dans 61 bâtiments va nous permettre de réaliser des économies de gestion de l'ordre de 2 M€ par an.

Après la territorialisation de nos services, l'autre grande réforme a été celle de notre aide aux communes avec les fameux contrats territoriaux. Le Conseil général de l'Isère fait partie des 10 départements de France qui attribuent le plus de subventions aux collectivités locales. Cela ne nous suffit pas : si nous sommes parmi ceux qui font le plus, nous voulons aussi être parmi ceux qui font le mieux.

Nous avons donc décidé une refonte totale de notre système d'aide aux communes pour passer d'une logique de guichet à une logique de projet, et remplacer les subventions uniformes attribuées quasi mécaniquement par une approche cohérente qui tient compte de la diversité des territoires.

Les subventions du Conseil Général aux communes se répartissent ainsi désormais entre une dotation départementale aux règles d'attribution communes à tout le département et des dotations territoriales, propres à chaque territoire, qui donnent aux élus locaux plus de liberté mais

aussi plus de responsabilité, pour choisir eux mêmes les projets qu'ils veulent subventionner et les taux qu'ils veulent leur appliquer.

Grâce à cette réforme territoriale, nous parvenons progressivement à une meilleure utilisation des finances départementales en évitant l'effet de « liste d'attente » sur laquelle les élus avaient le sentiment qu'il fallait à tout prix prendre rang – parfois avant même d'avoir pu élaborer un projet viable et utile pour le territoire concerné.

Comme toute grande réforme, celle – ci a bousculé bien des routines et bien des habitudes. Mais nous avons fait le pari de miser sur l'intelligence collective des élus et nous avons eu raison : cette réforme est chaque jour mieux comprise et approuvée par les élus qui se l'approprient.

Les conférences territoriales sont devenues des lieux de dialogue où l'on débat des priorités non seulement entre le Conseil général et les communes et intercommunalités, mais aussi entre les communes elles mêmes pour mieux coordonner leurs projets.

Cette réforme est le fruit d'une longue concertation, notamment avec l'Association des Maires de l'Isère – je veux une nouvelle fois saluer ici l'engagement de son Président Daniel Vitte – et cette réforme intéresse de plus en plus des Conseils généraux de toute la France qui souhaitent s'inspirer de notre politique innovante.

Je souhaite aborder maintenant le troisième volet de la réforme, celui des 13 projets de territoires.

Ils aborderont l'ensemble du champ de l'action publique et ne se limiteront pas aux compétences du Conseil général, ils exprimeront des orientations et objectifs prioritaires : et ils n'ont donc vocation, ni à dresser une liste exhaustive des objectifs à atteindre, ni à entrer dans le détail des projets qui permettront d'atteindre ces objectifs.

Chaque projet de territoire exposera en fait les priorités sur la base desquelles le Conseil général négociera le contrat de chaque territoire avec ses partenaires.

Compte tenu du temps et de l'importance prise par les deux autres réformes territoriales du Conseil général, la territorialisation de nos services et la mise en œuvre des contrats territoriaux, leur validation a été différée.

Nous allons donc relancer la démarche d'élaboration des projets de territoire.

III – Un cadre financier plus contraint

Je souhaite terminer en déplorant le décalage qui ne cesse de se creuser entre leurs ressources et les charges qui pèsent sur les Départements, d'autant que les Conseils généraux sont de plus en plus sollicités afin de pallier aux défaillances de l'Etat dans des domaines qui ont peu à voir avec leurs compétences légales.

Ainsi, lors des réunions que je tiens actuellement sur chacun des 13 territoires, deux sujets sont souvent évoqués : la couverture médicale et la couverture ADSL.

En milieu rural ou en montagne, il devient de plus en plus difficile de trouver un médecin, ou plus encore un spécialiste. Bien qu'il ne soit pas en charge de l'offre de soins, j'avais souhaité dès 2004 que le Conseil général prenne des initiatives afin de proposer des solutions pour améliorer la continuité géographique et la permanence des soins partout en Isère. Et nous les avons complétées, il y a deux semaines lors de la séance décentralisée du Conseil général à Mens, par de nouvelles mesures :

- **aide financière aux communes, intercommunalités ou groupements de professionnels de santé** pour la réalisation de maisons de santé afin d'assurer la permanence des soins les soirs et les week-ends

- **bourses d'études de 1 000 € par mois pendant 3 ans**, complétée par une aide non remboursable de 5 000 € pour la première installation afin d'inciter les étudiants en médecine à s'implanter dans des zones déficitaires

- **complément d'activité publique pour les médecins en zone rurale** (participation aux campagnes de vaccination, expertise médicale pour les personnes âgées et handicapées).

L'ADSL est une autre préoccupation qui revient régulièrement lors de nos rencontres. Actuellement en Isère, 98,5 % des abonnés peuvent bénéficier du haut débit. Mais 7 900 abonnés à France télécom répartis sur 213 communes n'ont pas encore accès à ce haut débit. Le Conseil général a donc lancé le projet Isère numérique afin de résorber les zones blanches d'ici le début de l'année 2009.

Conclusion

Un classement paru la semaine dernière dans l'Express place l'Isère à la 4^{ème} place des départements où l'on vit le mieux en France.

Ce classement, nous le devons d'abord aux Isérois, nous le devons aux entreprises iséroises, aux associations iséroises, aux universités iséroises. Nous le devons aussi aux élus de l'Isère, et aux maires en particulier, et peut – être un peu aussi au Conseil général. Alors, c'est ensemble que je vous propose de continuer à faire de l'Isère un département parmi ceux où l'on vit le mieux en France.

Et je vous assure du soutien du Conseil général tout au long de votre mandat qui commence. Mandat qui sera, à n'en pas douter, source de beaucoup de joies et de satisfactions dans cette belle mission au service du bien public.